

# Session de formation des nouveaux commissaires enquêteurs des Pays de la Loire

Le rapport et l'avis  
du commissaire enquêteur

2 mars 2010

# La production attendue de chaque commissaire enquêteur

Le rapport  
d'enquête

Les conclusions  
et l'avis

De l'intérêt de connaître ce qui  
doit être produit en fin d'enquête

pour bien la conduire  
et s'y bien conduire...

# 1 – LE RAPPORT D'ENQUÊTE

Le commissaire enquêteur  
au rapport !!!

# Le contenu du rapport

- ⇒ La présentation de l'enquête publique
- ⇒ L'organisation et le déroulement de l'enquête
- ⇒ L'analyse des observations

# 1) La présentation de l'enquête publique

**Il s'agit d'indiquer d'abord l'objet de l'enquête publique** (avec son cadre juridique, parfois complexe pour les enquêtes conjointes), **puis de présenter le projet** soumis à l'enquête publique (son historique, sa localisation, ses caractéristiques principales) **et le contenu du dossier.**

## 2) L'organisation et le déroulement de l'enquête publique

- La désignation du commissaire enquêteur
- L'organisation de l'enquête publique
- Le déroulement de l'enquête
- La clôture de l'enquête
- L'analyse des observations
- Les avis des personnes publiques associées ou consultées.

# L'organisation de l'enquête publique

L'arrêté fixant l'organisation de l'EP (à viser dans le rapport) doit être établi par autorité organisatrice en étroite concertation avec commissaire-enq. (qui doit disposer d'un exemplaire du dossier)

pour le choix

- de la période EP et des dates permanences (/lieu et nature de l'op.)
- du lieu de consultation dossier et registre d'EP
- des mesures de publicité (légales+autres moyens appropriés – Attention à particularité de celles prévues pour les installations classées)

Avant le démarrage de l'enquête, il est essentiel de :

- **prendre connaissance du dossier et apprécier sa complétude et sa pertinence pour info public** (afin de pouvoir le faire éventuellement compléter ou rectifier par le maître d'ouvrage).
- **de coter et de parapher le registre d'EP.**
- **de faire une visite des lieux** (de préférence avec le maître d'ouvrage et en veillant au respect des conditions de pénétration sur des propriétés privées – Délai minimum de demande fixé à 48H pour obtenir accord obligatoire).

Nb : Possibilité d'entendre toute personne utile.

# Le déroulement de l'enquête publique

Le rapport doit mentionner les modalités de déroulement de l'enquête publique (dates d'ouverture, de prolongation éventuelle, des permanences, de clôture, des éventuels incidents...)

**tout en confirmant ou infirmant le respect des modalités légales de publicité** (vérification à faire de l'affichage et publication presse), la tenue éventuelle de réunion publique, les entretiens avec le maître d'ouvrage ou autre(s).

# La clôture de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur  
doit fait état dans son rapport :

- des personnes accueillies,
- des observations recueillies (y compris pétition) sur le registre ou par courrier,
- du nombre d'avis favorables et défavorables
- des avis émis par les personnes publiques associées ou consultées, mais également par l'autorité environnementale.

### 3) La présentation des observations

Face à des observations qui peuvent être peu nombreuses (ou peu variées, et donc regroupables) ou nombreuses et variées

**le commissaire-enquêteur doit adapter leur présentation** (soit individuellement par ordre chronologique, soit après les avoir classé par thèmes), tout en exposant la position du maître d'ouvrage face à celle(s)-ci.

# 2 – LES CONCLUSIONS ET L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Document bien distinct du rapport

## Cet avis doit être :

- **personnel** (ni l'avis dominant lors E.P, ni avis du M.O.)
- **motivé** (exposé des raisons de sa position - si non tenu de répondre à toutes observations, obligation de les consigner et d'écarter en motivant les critiques et contre-propositions)

L'avis favorable peut être conditionné par des réserves (à ne pas confondre avec des recommandations) qui doivent conduire le maître d'ouvrage à modifier son projet.

Si cette modification est importante, elle peut imposer l'organisation d'une nouvelle enquête.